

18 déc 2020 -15:35

## Le deuxième pilier de pension pour dix autres organisations publiques

*Un deuxième pilier de pension sera également mis en place à l'avenir pour les agents contractuels de dix organisations publiques fédérales, comme c'est déjà le cas pour un certain nombre d'autres organismes publics. Cette décision a été approuvée aujourd'hui en Conseil des ministres fédéral. « Nous voulons ainsi éliminer progressivement les importantes différences entre fonctionnaires contractuels et statutaires », indique la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter.*

Le deuxième pilier de pension vient compléter la pension légale. Chaque année, l'État versera 3 % du traitement annuel du collaborateur dans un fonds - au travers du SPF BOSA. Cette première initiative vise à éliminer les différences importantes entre les collaborateurs aux statuts différents. La décision concerne notamment les agents de la Banque nationale, du Conseil d'État et de l'Institut de formation judiciaire. Par une précédente décision de mai 2019, la même règle avait déjà été introduite dans d'autres organisations publiques.

« Ma vision de l'avenir et celle du gouvernement sont de rapprocher les différents statuts au sein de l'administration fédérale », indique la ministre De Sutter. « Cela s'inscrit également dans la note de politique générale que j'ai proposée il y a quelques semaines en vue de renforcer l'attractivité du secteur public en tant qu'employeur. Les différences significatives entre, par exemple, les contractuels et les agents statutaires, notamment en ce qui concerne le régime de pension, font que de nombreux profils talentueux et prometteurs hésitent à faire carrière dans la fonction publique. Cela ne saurait être le but recherché, et nous voulons y remédier, avec toujours avec la certitude que les personnes qui travaillent pour le secteur public pourront continuer à le faire à l'avenir d'une manière objective et protégée sur le plan social.

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la  
Fonction publique, des Entreprises publiques, des  
Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://desutter.belgium.be>  
[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Tobias Daneels  
Porte-parole  
+32 486 14 88 13  
[tobias.daneels@desutter.fed.be](mailto:tobias.daneels@desutter.fed.be)